

Partageons les espaces publics



En cette fin d'année, nos rues accueillent l'affluence des chalands venus faire leurs emplettes et profiter des animations. Zoom sur les nouvelles règles et les récents aménagements de l'espace public : ils sont étudiés pour que piétons, personnes en fauteuil, vélos et voitures puissent se côtoyer et se croiser sans heurt, à un rythme apaisé.

Dossier : Véronique Duval - Photos : Bruno Derbord

TROIS QUESTIONS À...

Amaury Breuillé

3^e adjoint au Maire en charge de l'espace public et de la mobilité urbaine.

“C'est une question de civisme.”

Vivre à Niort. En quoi les nouvelles règles de partage de l'espace public changent-elles les habitudes des Niortais ?

Amaury Breuillé. J'ai demandé aux services qui réalisaient les aménagements de penser d'abord aux personnes à mobilité réduite, ensuite aux piétons, puis aux vélos et enfin aux voitures, sachant que le bus a un réseau spécifique. C'est logique : sur un aménagement, un détour d'une quinzaine de mètres ne représente pas le même effort pour une voiture que pour un piéton... C'est aussi une question de civisme : L'automobiliste fait attention au cycliste, qui fait attention aux piétons, eux-mêmes attentifs aux personnes à mobilité réduite. Depuis 2008, cette logique s'appuie sur une évolution législative : le "code de la rue" redéfinit les règles dans l'espace urbain. On a trop longtemps pensé en terme de circulation automobile.

Vivre à Niort. Pour rendre notre ville accessible, quels sont les moyens mis en œuvre ?

Amaury Breuillé. Nous avons commencé par réaliser un diagnostic d'accessibilité des espaces publics, distinct de celui des établissements recevant du public. Des travaux spécifiques sont ensuite réalisés, c'est le cas dans le quartier Goise-Champclairot-Champommier (NDLR lire page suivante), qui compte beaucoup d'établissements médicaux et paramédicaux.



Nous travaillons avec la Communauté d'agglomération, qui rend ses arrêts de bus accessibles. Nous avons fait le choix de "la ville à plat" : chaque fois que c'est possible, on supprime les bordures, c'est le cas rue du Petit-banc et dans le cœur de ville. Tous les aménagements neufs sont faits en accessibilité. Cela dit, on se trouve aussi confrontés à des impératifs contradictoires : "la ville à plat", c'est formidable pour les personnes à mobilité réduite, mais c'est compliqué pour les malvoyants. Et nous avons choisi d'avoir des espaces partagés, car quand on sépare l'espace, on crée plus de problèmes qu'on n'en résoud.

Vivre à Niort. Comment la place du vélo progresse-t-elle dans la ville ?

Amaury Breuillé. Nous avons choisi de privilégier le vélo en tant que mode de déplacement quotidien, et non uniquement en tant que loisir. Le point essentiel de la politique vélo, c'est la cohérence. Elle ne se mesure

pas au nombre de kilomètres, mais à la continuité des itinéraires cyclables. C'est le cas avec l'aménagement de l'avenue Saint-Jean d'Angély. Et c'est quasi le cas pour l'itinéraire de la gare à la Sèvre : commencé en 2008 avec la bande cyclable rue du 24-Février et avec, dans l'autre sens, la rue du Chaudronnier, il s'est poursuivi vers les Ponts-Main, sur une partie de la rue de la Gare et, dernièrement, devant le collège Saint-Exupéry. Pour le dernier tronçon rue de la Gare, nous attendons les études pour le TCSP (transport en commun en site propre). La politique vélo, c'est aussi les stationnements, au plus près de votre destination. ■

UN CODE POUR DES USAGES PARTAGÉS

En novembre 2010, la modification du code de la route instaure de nouvelles règles de partage des rues.

AIRE PIÉTONNE

- Zone piétonne temporaire ou permanente.
- Les piétons sont prioritaires sur les véhicules.
- Seuls les véhicules nécessaires à la desserte de la zone sont autorisés à y circuler au pas.



ZONE DE RENCONTRE

- Zone affectée à la circulation de tous les usagers.
- Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et sont prioritaires sur les véhicules.
- La vitesse est limitée à 20 km/h.
- Les chaussées sont à double sens pour les cyclistes (sauf dispositions différentes prises par le maire).



- L'ensemble est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.

ZONE 30

- Zone affectée à la circulation de tous les usagers.
- La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.
- Mêmes dispositions que la zone de rencontre pour les cyclistes et les aménagements.



Quand les rues et les bus se font accessibles



Faire en sorte que nos rues, nos bus et nos bâtiments soient accessibles aux personnes en situation de handicap quel qu'il soit, c'est une des missions du service public.

Dans les quartiers aussi

Le quartier de Goise-Champommier-Champclairot sera bientôt le premier quartier rendu accessible en dehors du centre-ville. Que l'on soit en fauteuil roulant, avec une poussette ou malvoyant, on pourra aller de la rue d'Inckermann à la rue Chantelauze sans encombre. "Après la présentation en conseil de quartier en avril dernier, les travaux vont démarrer à la mi-janvier et vont durer jusqu'au printemps 2012", annoncent les techniciens du service aménagement à la direction des espaces publics. Outre les rues citées, le périmètre inclut les rues de Goise, des Cités, des Fiefs et Massujat. "Cela représente en tout 18 chantiers d'accessibilité plus 11 quais de bus sur 6 arrêts." Abaisser les bordures, poser des bandes "podotactiles" (en relief) aux points de traversée et peindre les passages piétons – qui sont identifiés par

les chiens d'aveugle – seront les principaux aménagements sur chaque chantier. Il sera parfois nécessaire d'élargir le trottoir. Les arrêts de bus seront équipés de quais spéciaux afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de monter ou descendre en toute sécurité. La Communauté d'agglomération et la Ville financent le tout pour un montant de 250 000 euros TTC. "Le parti pris a été de rendre accessible tout un secteur du quartier Goise-Champommier-Champclairot" expliquent les agents municipaux. Qui rappellent que ce projet s'inscrit dans le plan local de mise en accessibilité, établi en référence à la loi handicap de 2005. Laquelle rend obligatoire en 2015 le respect de la chaîne des déplacements, depuis la voirie et les réseaux de transports jusqu'aux bâtiments publics. ■



Mission : handicap

Les Niortais ont désormais à la mairie une interlocutrice sur toutes les questions concernant le handicap et l'accessibilité. Rozenn Baranger a été recrutée il y a un an à la direction de projet Agenda 21, à mi-temps sur le handicap et à mi-temps sur le temps dans la ville. Elle indique : "Mon objectif est de construire un projet transversal, qui traite de l'accessibilité physique mais aussi dans tous les domaines de la vie sociale : l'école, les loisirs, l'emploi..." L'accessibilité est systématiquement prise en compte pour les bâtiments neufs et lors des réhabilitations, ainsi que dans les aménagements neufs de voirie, en particulier dans le centre-ville et les grands chantiers. Pour progresser, des relations suivies sont nécessaires entre les services et les associations d'usagers. C'est en particulier le rôle de la commission communale d'accessibilité (*lire ci-contre*). La jeune femme souligne : "l'accessibilité se règle souvent par des détails et c'est important d'écouter les demandes des associations. De plus, un aménagement accessible sert à tous : aux personnes en situation de handicap, mais aussi aux personnes âgées, aux femmes enceintes, aux personnes avec poussettes..." ■

ÉVALUER L'ACCESSIBILITÉ

La commission communale d'accessibilité⁽¹⁾ a été relancée le 13 octobre dernier. Créée en 2006, elle avait cessé son activité de 2008 à 2011 pour faire place à une commission intercommunale. L'évolution du taux d'accessibilité moyen de la ville fait l'objet d'un rapport annuel remis à la Préfecture. Établi en novembre, ce rapport doit être présenté en conseil municipal début 2012. Le diagnostic 2008 faisait état d'un taux de 59%. En 2011, le taux devrait atteindre près de 67%. ■

(1) Cette commission est composée de représentants des institutions – Ville, Conseil général, CAN et Maison départementale du handicap – et d'associations actives dans le domaine du handicap, qu'il soit moteur ou cérébral, cognitif ou sensoriel.



Des vélos dans la ville

Les cyclistes bénéficient de nouveaux aménagements pour faciliter leurs déplacements quotidiens.

Au sud du nouveau

Les travaux qui viennent de commencer avenue Saint-Jean d'Angély sont une bonne nouvelle pour les cyclistes. À la fin de l'hiver, les vélos partant du sud de la ville pour se rendre dans le centre auront le choix entre

deux voies. Ils pourront filer sur l'avenue, qui sera dotée de bandes cyclables de la voie ferrée jusqu'au boulevard Jean-Moulin, avant de devenir zone 30 jusqu'à la place Saint-Jean. Ou emprunter la rue Nambot – également en zone 30 – de bout en bout : un privilège réservé aux seuls cycles, en raison des portions à sens unique de cette rue. À la direction municipale des Espaces publics, on précise : *“Le plan vélo définit des axes en étoile, des quartiers vers le centre-ville pour les déplacements quotidiens à vélo. Avec la rue Nambot, on met en place un itinéraire malin, plus tranquille et avec moins de circulation.”*

Large concertation

La conception et la réalisation de ce projet s'appuient sur une large concertation citoyenne : le

conseil de quartier, sa commission voirie, la commission inter-quartier cyclable ainsi que des commerçants, des riverains et l'école Saint-Florent ont été associés à cette démarche. Au final, la réalisation intégrera un vrai parvis piétons et des traversées sécurisées sur une chaussée rétrécie devant le théâtre Jean-Richard et l'école Saint-Florent ; les stationnements seront préservés et les travaux s'interrompent mi-décembre pour ne pas gêner l'activité commerciale. Chicanes et plateaux surélevés aideront les automobiles à respecter la limitation de vitesse. *“Pour les marquages au sol de la bande cyclable, dans la dernière phase, nous serons tributaires de la météo, annonce le technicien. Le sol ne doit pas être gelé ni mouillé.”* Montant total des travaux : 340 000 euros TTC. ■

OÙ STATIONNER SON VÉLO ?



Qu'est-ce qui est vert, solide et en forme de U inversé ? Des arceaux pour attacher les vélos sont fabriqués par les services techniques de la Ville, et implantés dans une vingtaine d'endroits, du Camji au Moulin du Roc et à l'avenue de Paris. En outre, le parking Marcel-Paul propose, sur abonnement, un emplacement dans un local à vélo couvert et fermé (*lire Vivre à Niort n°204*). Et en 2012, un garage à vélos couvert et sécurisé sera implanté à la gare SNCF. D'une trentaine de places, il sera aussi accessible sur abonnement. ■

Prendre de nouvelles habitudes



Nous sommes de plus en plus nombreux à utiliser notre vélo dans nos déplacements quotidiens. Cette évolution, à laquelle a contribué le collectif Vélorution, va dans le sens souhaité par la municipalité.

Laquelle intègre sa politique vélo dans une réflexion sur la ville, comme l'indique le directeur municipal des Espaces publics, Thierry Pairault : *“La commande de nos élus était de réfléchir à la ville dans une logique de*

cercles concentriques, avec la zone piétonne au centre et des zones de rencontre ou des zones 30 autour (voir p. 15). Le périmètre va de la gare à Du Guesclin ; et de la Sèvre côté CAC à la rue du 24-Février.” Afin de nous aider à changer nos habitudes, la signalétique est accompagnée par des aménagements au sol. Le contraste entre matériaux clairs et foncés attire l'œil, le pavage aux intersections renvoie un son différent de celui du bitume. Et chicanes, “coussins” et plateaux surélevés resserrent l'espace pour inciter l'usager à baisser sa vitesse. *“Tout ceci se fait dans une volonté d'expérimentation, précise le directeur. Nous sommes attentifs aux remontées d'information des usagers.”* ■



Les aménagements pour le partage de la rue

ARRÊT DE BUS /

L'arrêt de bus est équipé de quais spéciaux permettant aux personnes à mobilité réduite de monter ou descendre en toute sécurité.

ZONE DE RENCONTRE /

Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse est limitée à 20 km/h. Les chaussées sont à double sens pour les cyclistes.

CARREFOUR AMÉNAGÉ /

Les bordures de trottoir sont abaissées pour le passage des personnes à mobilité réduite. La signalisation au sol est en relief pour les malvoyants. Le marquage au sol du passage piétons est identifiable par les chiens d'aveugle.

SPÉCIAL VÉLO / Un feu propre aux cyclistes est installé au bout de la bande cyclable.

Faites-part de vos observations

Vous avez des observations ou des demandes précises en matière d'aménagements de voirie, de déplacements doux ? Contactez la cellule "demande citoyenne" des espaces publics, tél. 05 49 78 78 90, mairie@mairie-niort.fr

Pour toute question relative à l'accessibilité, contactez Rozenn Baranger, tél. 05 49 78 78 25.

Glyphes / Ph. Gaufréreau